



**SÉANCE ORDINAIRE**  
**Conseil d'établissement – centre Yves-Thériault**  
**16 décembre 2024 14h**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du Centre Yves-Thériault tenue le 16 décembre 2024, à 14h00, au 3925 rue Villeray, à Montréal.

**PRÉSENTS :**

Caroline Boucher  
Dominique Perrault  
Alma Garcia  
Sofiane Melhout  
Marjorie Casimir

Marie-Hélène Morel  
Aida Cisnero Perez  
Rosalba Emperatriz Gonzalez Rivera  
Hélène Brisson

Directrice  
VSMS (présidente)  
Personnel de soutien  
Personnel professionnel  
Qualification Québec  
Enseignante  
Étudiante  
Étudiante  
Directrice adjointe (P-V)

Formant quorum sous la présidence de Dominique, Perrault.

**MEMBRES ABSENTS :**

Luc Savard  
Frédérique Séguin  
Donald L'Espérance  
Linda Bourrassa  
Cesar Santiago Medrano Gomez

TOHU  
Secrétaire (P-V)  
Enseignant  
Carrefour Jeunesse Emploi  
Étudiant

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM**

La présidente, Dominique Perrault, déclare la séance ouverte. Il est 14 h 05.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Hélène Morel** que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout au point 3.1.4.  
**IL EST APPUYÉ PAR Marjorie Casimir**  
**Adopté à l'unanimité (01-CE-16-12-2024)**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par Dominique Perrault que le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024 soit approuvé sans modification.

**PROPOSÉ PAR Marie-Hélène Morel**  
**APPUYÉ PAR Rosalba Emperatriz Gonzalez Rivera**  
**Adopté à l'unanimité (02-CE-16-12-2024)**

**3.1 Suivi au procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2024**

D.P.

Initiales de la Présidence

CP

Initiales de la Direction

### 3.1.1 PTRDI (7.6)

La demande de modification a été envoyée.

### 3.1.2 Situation en francisation (9.2)

Nous avons plusieurs contrats qui se termineront à la fin janvier.

Sur les dix contrats de soir qui se terminent, seulement quatre postes ont été affichés à la prochaine session. Nous attendons les inscriptions du mois de janvier avant d'en afficher d'autres. L'enveloppe « enseignante » actuelle permet un maximum de 79,1 postes (1 poste enseignant égale 800 heures) en tout pour l'année au centre Yves-Thériault. Les places sont donc limitées, mais les inscriptions en janvier auront lieu quand même. Les élèves qui ont commencé leur formation pourront poursuivre leurs cours. Aucune interruption en cours de formation n'est prévue.

### 3.1.3 Formations obligatoires pour les nouveaux membres

Tous les membres affirment avoir suivi la formation obligatoire.

### 3.1.4 Salles de bain

Une pancarte « occupé » pour la salle de bain sera accrochée après les poignées de porte des salles de bain individuelles en attendant que nous puissions trouver une autre solution.

## 4 Parole au public

Aucune parole au public

## 5 Sujets nécessitant une décision

### 5.1 Règles de régie interne

Pour les règles de régie interne, le CSSDM demande aux écoles et aux centres d'utiliser le modèle fourni par l'institution. Nous pouvons y ajouter certaines notions si ça ne change pas le sens des autres articles. Par exemple, Mme Boucher a ajouté la notion de « Séance ajournée ».

Dominique Perrault mentionne que l'encadré « autres options » au point 8.5 n'est pas clair dans sa formulation. Les membres décident de retirer cet encadré puisqu'il semble en plus entrer en contradiction avec ce qui est écrit plus haut. Quelques annexes ont également été retirées.

**IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Hélène Morel.**

**IL EST APPUYÉ PAR Alma Garcia**

**Adoptées à l'unanimité (03-CE 16-12-2024)**

### 5.2 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Mme Boucher explique que le Bureau de la conformité au CSSDM évalue tous les aspects du centre. Le Bureau de la conformité est passé et a demandé que le centre dépose son plan de lutte qui a été présenté en juin dernier sur une plateforme réservée à cet effet. Mme Boucher l'a mis à jour en incluant les nouveaux membres. Ça prend donc une nouvelle date d'adoption par le CÉ.

**IL EST PROPOSÉ PAR Marjorie Casimir**

**IL EST APPUYÉ PAR Rosalba Empéatriz Gonzalez Rivera**

**Adopté à l'unanimité (04-CE 16-12-2024)**

### 5.3 Portrait de la direction

Les critères de sélection des directions doivent se baser sur le profil des compétences établi par le CSSDM. Le CÉ doit refaire l'exercice (Forms) chaque année en consultation annuelle obligatoire parce que les besoins peuvent changer. Les membres prennent maintenant le temps de revoir le sondage ensemble une question à la fois, car il faut le déposer en décembre. Mme Perrault remplira le FORMS en ligne et le fera parvenir au CSSDM.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Aida Cisnero Perez  
**IL EST APPUYÉ PAR** Rosalba Emperatriz Gonzalez Rivera  
**Adopté à l'unanimité (05-CE 16-12-2024)**

### 5.4 Calendrier des rencontres

Mme Boucher demande si on garde définitivement le calendrier proposé au départ ou si on doit planifier la prochaine journée de rencontre du CÉ à la journée parce qu'un membre du CÉ n'est pas disponible le lundi. Certains membres préfèrent que les rencontres restent les lundis après-midi. Les dates retenues sont le 10 février, le 28 avril et le 2 juin (ou le 16 juin si le budget pro forma n'est pas sorti en vue de son adoption par le CÉ).

**IL EST PROPOSÉ PAR** Marie-Hélène Morel  
**IL EST APPUYÉ PAR** Alma Garcia  
**Adopté à l'unanimité (06-CE 16-12-2024)**

## 6. Suivi sur le budget

Mme Boucher explique que la situation financière dans Adagio ne calcule pas tout. Ainsi, les salaires à taux horaire et ceux des enseignants en report de vacances ont dû être ajoutés au budget annuel. Ce calcul fait en sorte qu'il y a 627 710 \$ à déduire du budget. Il reste donc 412 000 \$ dans l'enveloppe enseignante pour finir l'année. Dans les ressources et le soutien matériel, le système n'a pas calculé non plus la part de l'employeur donc au lieu de 217 000\$, il reste 117 000 \$.

Les surplus ne peuvent pas être reportés d'une année à l'autre. Tout l'argent en surplus en fin d'année retourne pour éponger la dette du CSSDM.

Le fait que le MIFI exige la gratuité scolaire a réduit considérablement notre budget pour les activités étudiantes.

## 7. Points d'information/rapports

### 7.1 Direction

Cette année, il y a beaucoup de rencontres en lien avec le projet éducatif. Le projet principal cette année sera de réordonner les intentions d'un niveau en blocs de trois semaines pour permettre de développer des outils de rétroaction efficace auprès des élèves. Ceci nous permettra de cibler les élèves qui ne sont pas prêts à faire les examens afin de les laisser poursuivre pour éviter de cumuler trop d'échecs dans leur relevé des apprentissages. Il faut aussi déterminer les attentes de fin de cours afin de nous assurer qu'un élève a les acquis du niveau précédent lorsqu'il commence l'autre niveau. On vient aussi d'adopter et de déposer le document sur les normes et modalités d'évaluation.

Un membre du CÉ demande si l'on ne pourrait pas prévoir une évaluation pour les enseignants également. (c'est ce que le conseil étudiant souhaiterait). Mme Boucher répond que cette modalité n'est pas prévue à la convention des enseignants, mais que par le passé, certains groupes d'élèves ont rédigé une lettre afin de mentionner leur satisfaction ou insatisfaction à l'égard de l'enseignement et des cours reçus. Les élèves sont également invités à discuter avec leur enseignant dans un premier

temps et à leur donner de la rétroaction.

### **7.2 Personnel enseignant**

Mme Morel ajoute comme explication que le système d'évaluation du MEQ, qu'il est obligatoire de respecter, permet certaines réussites qui ne reflètent pas toujours la réalité. On n'évalue pas formellement tous les savoirs grammaticaux du programme. Ils sont évalués en PO et en PÉ, mais ce n'est pas l'ensemble de tous les savoirs du niveau. Le cellulaire est aussi problématique pour les élèves.

### **7.3 Élèves (consultation annuelle)**

Les membres du Conseil étudiant (les membres du CÉ également) peuvent suggérer un sujet sur lequel ils souhaiteraient que les élèves soient consultés. Il faut choisir le sujet de la consultation de cette année. Un membre du CÉ explique que les jeunes élèves utilisent trop le cellulaire en classe à des fins autres que pédagogiques. Mme Boucher précise que dans le Code de vie, l'enseignant peut l'interdire. Mme Morel explique que d'acheter un dictionnaire pourrait devenir une exigence dès le début de la session. Les deux membres du CÉ représentant les élèves vont consulter le Conseil étudiant en janvier pour connaître le sujet possible d'une consultation.

### **7.4 Partenaires**

Mme Morel s'informe auprès des membres externes du CÉ si on parle de la francisation et des coupures. Mme Casimir explique que son organisme est touché par les coupures du MIFI, car on leur a annoncé une baisse au niveau des subventions. Mme Perrault mentionne qu'il y a beaucoup de ressources dans le quartier, mais que les organismes ont de la difficulté à offrir l'aide nécessaire pour tous même s'ils font parfois de petits miracles. On remarque une plus grande détresse chez nos élèves (isolement) et les problèmes que les gens vivent sont de plus en plus complexes. Même si les TTS du centre connaissent bien les organismes pour diriger les élèves dans le besoin, Mme Perrault apportera sa documentation au prochain CÉ pour faire connaître toutes les ressources du quartier.

## **8 Divers**

Un membre du CÉ représentant les élèves propose une sortie dans un chalet (classe neige) qui pourrait aider à briser l'isolement et la dépression chez nos élèves parce qu'elle a vécu l'expérience au centre il y a quelque temps et elle a adoré l'activité.

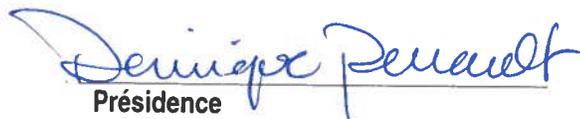
## **9 Levée de la séance**

Levée de l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR Dominique Perrault**

**IL EST APPUYÉ PAR Marie-Hélène Morel**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 15 h 45.

  
Présidence

  
Direction d'établissement

  
Initiales de la Présidence

  
Initiales de la Direction